

Conseil communal de Prilly

Décisions de la séance No 2-2024

du lundi 11 mars 2024

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour.

Appel :

Personnes présentes : 58

Excusées : 12

Retard : -

Absents : 1

Démissions : -

Future admission : 2

Total : 73

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil étant atteint, la séance du Conseil communal est officiellement ouverte conformément à l'art. 62 du règlement.

2. Procès-verbal du 5 février 2024

3. Correspondance

4. Communications du Bureau

5. Communications municipales

6. Collaborations intercommunales

7. Assermentations

8. Elections complémentaires

9. Postulat no 02-2021 pour une mobilité multimodale respectueuse de tous.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le postulat no 02-2021,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

de renvoyer le postulat no 02-2021 pour étude à la Municipalité.

VOTE : C'est à l'unanimité que le renvoi du postulat no 02-2021 à la Municipalité est accepté.

10. Projet de règlement portant adjonction d'un nouvel article 60a au Règlement du Conseil communal.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu la présente proposition de modification du règlement du Conseil communal,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

de renvoyer à la Municipalité pour préavis ce projet portant adjonction d'un nouvel article 60a au Règlement du Conseil communal.

VOTE : C'est par 32 voix contre et 25 voix pour que les conclusions du rapport de la Commission sont refusées, le projet de règlement est renvoyé à la Municipalité pour préavis.

11. Préavis no 01-2024 concernant une modification partielle des statuts de l'Asigos.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis no 01-2024,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

d'adopter les propositions de modifications des statuts de l'Asigos telles que présentées.

VOTE : C'est à une forte majorité que les conclusions du préavis no 01-2024 sont acceptées.

**12. Préavis no 02-2024 Projet intercommunal « Ouest Rénove »
Demande de crédit de CHF 80'850.- TTC.**

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis no 02-2024,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. de valider la réalisation du projet « Ouest Rénove »,
2. d'accorder un crédit complémentaire au budget de CHF 40'425.00 en 2024 et en 2025 sur le compte 3185.003-1120 « Honoraires énergie et environnement »,
3. de prélever au fonds Plan climat 9280.107 le montant de CHF 40'425.00 en 2024 et en 2025.

VOTE : C'est à une large majorité que les conclusions du préavis no 02-2024 sont acceptées.

**13. Réponse municipale à l'interpellation INT 11-2023 déposée par
Madame la Conseillère Eva Tortelli « Fortes températures à
l'APEMS de Corminjoz : la Municipalité a-t-elle pris la mesure du
problème et pense-t-elle y remédier avant l'été 2024 ? »**

**14. Réponse à la question écrite QE 07-2023 déposée de Monsieur le
Conseiller Philippe Schroff « Demande de clarifications sur les
actions futures de la Municipalité de Prilly concernant le projet de
construction de logements sur la parcelle faisant l'objet du préavis
13-2022 ».**

**15. Réponse à la question écrite QE 08-2023 déposée par Monsieur le
Conseiller Cédric Monney « Notre Syndic fait-il l'objet d'une plainte
à son encontre auprès du Conseil d'Etat ? »**

16. Motions, postulats, interpellations et projets.

17. Questions et divers

18. Contre-appel

La séance est levée (heure) : 22h58